



UNAT
ILE-DE-FRANCE

Les besoins de création et de
réhabilitation des centres d'accueil
pour les jeunes touristes
en Île-de-France

SYNTHESE

Étude réalisée par l'UNAT IDF pour le compte
de la Direction Régionale au Tourisme IDF,
du Conseil Régional IDF et de la Mairie de Paris

FEVRIER 2003

UNAT IDF
8, rue César Franck—75015 PARIS
Tel : 01.42.73.38.14 / Fax: 01.42.73.38.12
E-mail : idf@unat.asso.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	page 2
INTRODUCTION.....	page 3
METHODOLOGIE.....	page 3
SYNTHESE	page 4-12
I/ Descriptif des centres d'accueil du panel	page 4-6
II/ Les travaux d'investissement réalisés de 1999 à 2002	page 6-8
III/ Les projets de travaux et les besoins des établissements	page 8
IV/ Les demandes d'hébergement non satisfaites	page 9
V/ Les projets de création	page 10-12
VI / Un plan patrimoine francilien	page 13-14

INTRODUCTION

En 2001, Monsieur le Préfet de Région et le Comité Régional du Tourisme IDF ont confié une étude à l'UNAT IDF pour répertorier les hébergements à vocation touristique spécifiques au public jeune en Île-de-France.

Il a été comptabilisé **4 807 lits en établissements à vocation permanente**, 5 299 lits en établissements à vocation occasionnelle, 797 lits en bases de loisirs, soit au total 10 903 lits.

Cette photographie a permis de constater que **nous étions loin des 20 000 lits souvent indiqués par erreur** dans différents documents, la confusion étant faite entre les structures à vocation résidentielle (logement séjour au mois) et celle à vocation touristique (prestation à la nuit pour des séjours courts pouvant aller jusqu'à 3 mois).

La capacité d'accueil des centres est à la baisse après des fermetures et peu de créations, et nous enregistrons deux fortes tendances : une croissance du tourisme des jeunes et une offre d'hôtellerie économique émergente.

En septembre 2002, une deuxième étude a été confiée à l'UNAT IDF visant à **analyser les besoins de réhabilitation et de création d'établissements d'hébergement des jeunes sur 5 ans** avec une programmation annuelle et à **mettre en place les éléments constitutifs d'un futur plan patrimoine en définissant les critères d'éligibilité pour bénéficier de ces aides, les types de bénéficiaires, les types de travaux éligibles et en proposant une procédure d'instruction.**

LA METHODOLOGIE ADOPTEE

Cette étude a été suivie par un comité de pilotage animé par Gérard Duval, Président de l'UNAT IDF et constitué de représentants de l'État (Délégation régionale au tourisme IDF), de la Région Île-de-France, de la ville de Paris, signataires de la convention, et du Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France et de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

La méthodologie de l'étude s'articule autour de **d'un questionnaire et d'entretiens de visu et téléphoniques**. Une réunion de lancement de l'étude a permis de valider le questionnaire avec les responsables de centres d'accueil permanents pour les jeunes, et de leur présenter un calendrier.

Le questionnaire se compose de **cinq rubriques : identité de l'établissement, descriptif de l'offre et quelques données sur la demande, les investissements réalisés durant les trois dernières années, les projets en matière de réhabilitation et de création pour les cinq années à venir, les besoins en matière de réhabilitation et de création** que les responsables d'établissements ne pourront pas réaliser durant les trois prochaines années

L'étude porte sur les hébergements et l'accueil des jeunes touristes, ne sont pas donc pas pris en compte ici les étudiants et professionnels résidant de plusieurs mois à une année, alors considérés comme des résidents et non plus comme des touristes avec une prestation à la nuitée.

SYNTHESE

I / DESCRIPTIF DES CENTRES D'ACCUEIL DU PANEL

- 15 centres d'accueil, 78% des lits permanents
- **Petite couronne** : Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94): 2 centres (523 lits)
- **Grande couronne** : Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Val-d'Oise (95): 3 centres (355 lits)
- **Paris** : 10 centres (2389 lits)

L'offre des centres d'accueil :

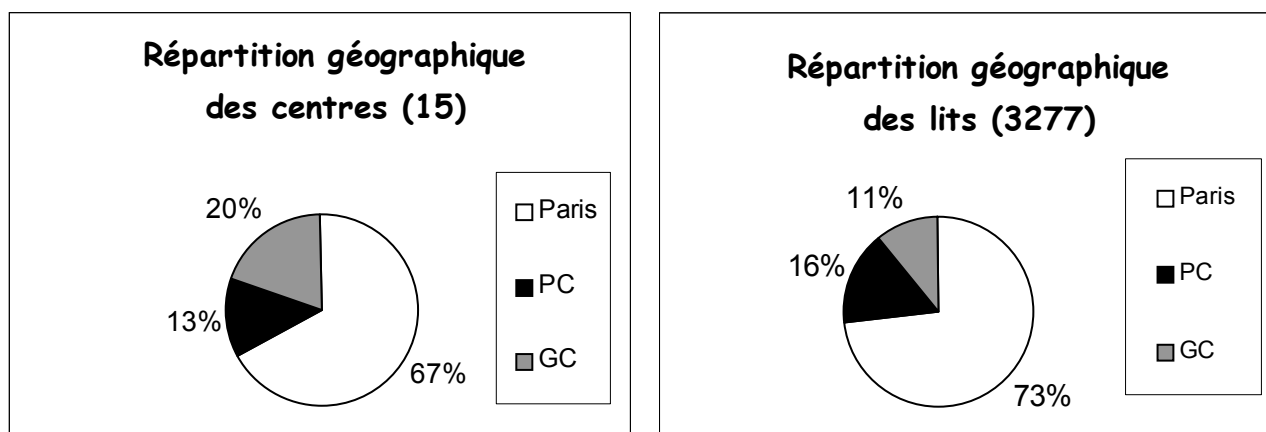
↪ La majorité des centres d'accueil et d'hébergement du panel se situent à Paris (73%), suivi de la grande couronne (16%) puis de la petite couronne (11%). **Ce sont les centres de grande couronne qui ont la moyenne de lits par chambres la plus faible** (2,3 contre 3 pour Paris et 3,4 pour la petite couronne).

↪ Hormis les chambres des établissements situés en petite couronne, **la majorité des chambres du panel sont adaptées à l'évolution de la demande** puisqu'elles sont équipées de sanitaires et sont, pour la plupart individuelles ou doubles.

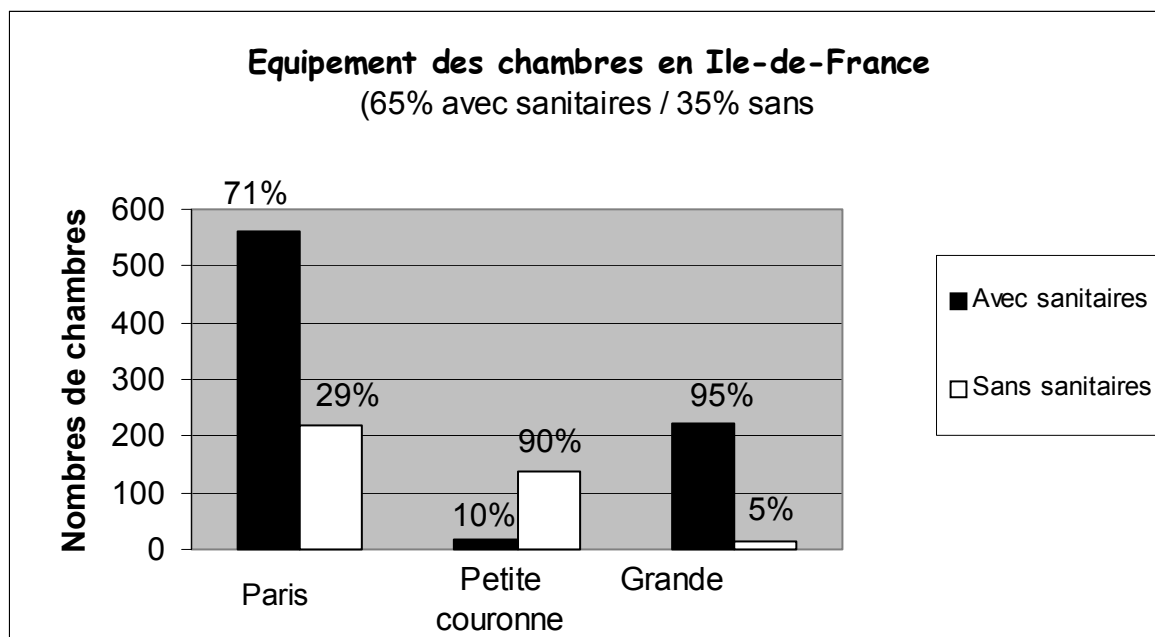
↪ **La majorité des centres d'accueil et d'hébergement de jeunes touristes en Île-de-France propose une gamme de services variés** (restauration, accueil, animation, informations, manifestations culturelles). Les établissements situés en grande couronne proposent en général davantage de services que ceux de Paris et de la petite couronne.

↪ **La majorité des centres appartiennent à un réseau** et assurent principalement leur promotion par celui-ci (FUAJ : Fédération unie des auberges de jeunesse et UCRIF Etapes Jeunes).

Répartition géographique des centres et des lits des centres d'accueil en Île-de-France



Équipement des chambres à Paris, en petite et grande couronne (équipées de sanitaire ou non)



La demande et l'activité :

↳ L'hébergement, la restauration et la location de salles de réunion constituent l'essentiel du chiffre d'affaires (soit 92%) des centres d'accueil de l'Île-de-France.

↳ La majeure partie de la clientèle des centres d'accueil pour les jeunes touristes est composée de **de groupes (55%), étrangers (60%) qui séjournent en général moins de 15 jours.**

Les attentes de la clientèle : les points faibles, les points forts...

↳ **Les jeunes sont de plus en plus exigeants sur la qualité de l'offre proposée.** Ils recherchent le maximum de prestations pour le meilleur prix possible. L'hébergement en chambres collectives est de moins en moins accepté, et la recherche de confort, d'autonomie et d'intimité se fait de plus en plus ressentir.

↳ Bien que les demandes soient orientées vers un hébergement en chambres doubles et individuelles, **les jeunes souhaitent toujours bénéficier de lieux de sociabilité, de rencontres et d'échanges** dans le but d'un enrichissement culturel et linguistique mutuel.

↳ **L'adaptation de l'offre des centres à la demande des jeunes touristes constitue une condition au bon développement du tourisme des jeunes à Paris et en Île-de-France, en perspective du tourisme de demain pour la Région.**

II / LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES DE 1999 A 2002

L'étude des travaux d'investissements du panel s'étend de l'année 1999 à 2002.

Ces travaux d'investissements sont classés en sept catégories : variation de la capacité d'accueil, amélioration de la qualité et du confort dans les espaces collectifs et les chambres, aménagements réalisés pour la restauration, mise aux normes de sécurité ou d'hygiène, amélioration de l'accessibilité pour l'accueil des personnes handicapées, création de nouveaux services, autres.

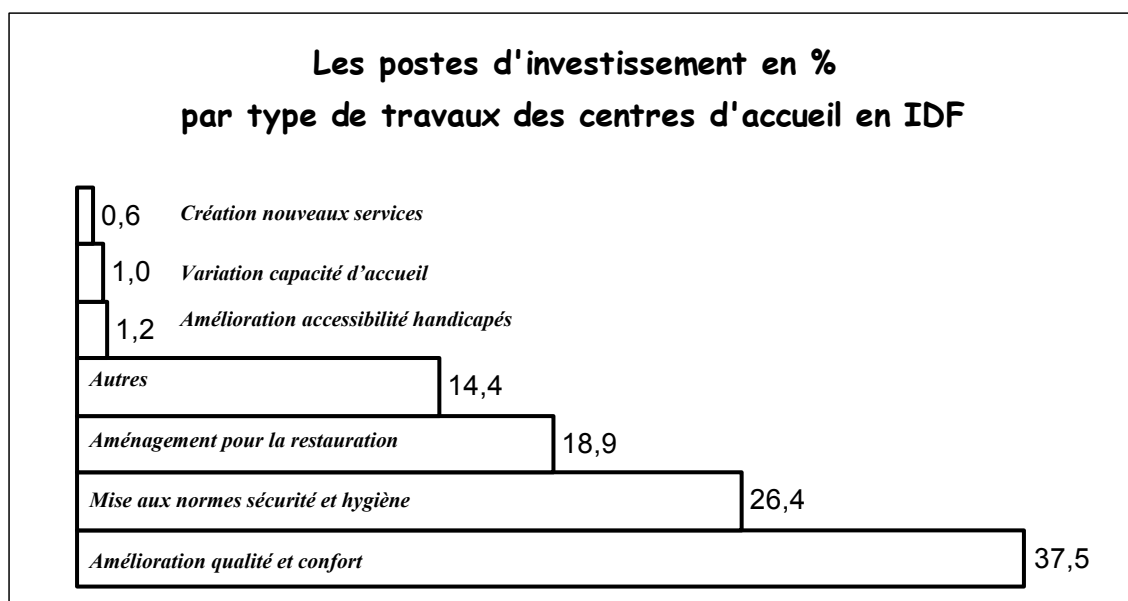
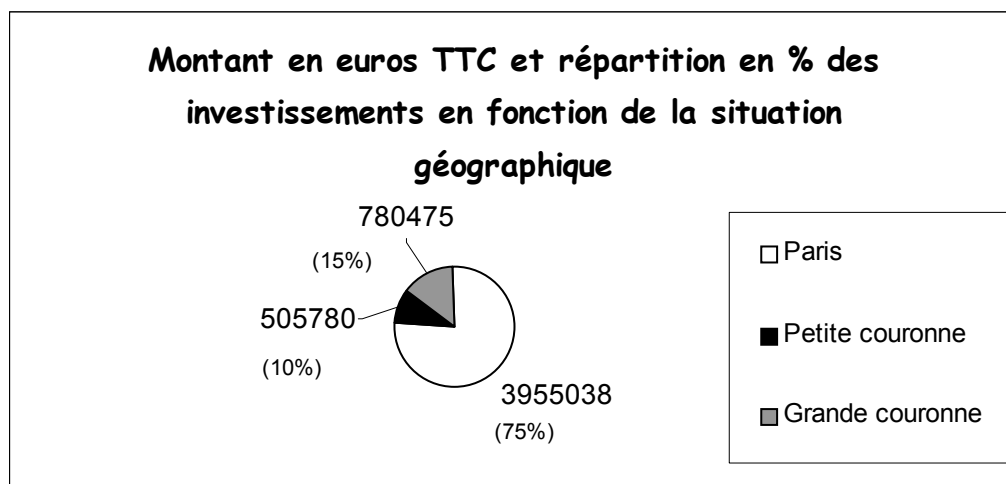
Présentation :

↳ Quelque soit la localisation géographique (Paris, petite ou grande couronne), **le montant des travaux est le plus élevé en 2001.**

↳ **A Paris, la majorité des travaux ont été réalisés pour l'amélioration de la qualité et du confort.**

↳ En **petite couronne**, les investissements ont été consacrés à la **mise aux normes de sécurité et d'hygiène** et la **grande couronne** a essentiellement investi dans les travaux « **autres** » qui sont, dans ce cas précis, relatifs à l'amélioration de l'équipement informatique et de réservation.

Les travaux d'investissement réalisés de 1999 à 2002 (5 241 000 euros)



Les modes de financement des travaux d'investissements

↳ En l'absence de subventions, **les centres d'accueil financent leurs investissements essentiellement par fonds propres et privilégient les dépenses de première nécessité** (mise aux normes, qualité et confort). C'est seulement ensuite que les investissements concernent l'accessibilité des personnes handicapées ou la création de nouveaux services.

↳ Ainsi, il apparaît nettement que **de nouveaux critères de subventions pourraient faire évoluer les types d'investissements** et par conséquent la qualité des prestations des structures d'accueil de jeunes en Île-de-France.

↳ La plupart des travaux d'investissements sont financés sur des fonds propres, quelle que soit la situation géographique. Cependant, nous pouvons noter que **les centres parisiens bénéficient davantage de subventions que les centres de petite et de grande couronne.**

En petite couronne, tous les travaux ont été financés sur des fonds propres et aucune subvention n'a été utilisée. En grande couronne, une part infime des travaux a été financée grâce à des subventions en 2000 concernant les aménagements pour la restauration.

↳ Les subventions accordées aux **structures parisiennes** ont principalement concerné les **travaux d'amélioration de la qualité et du confort, les mises aux normes de sécurité et d'hygiène et les travaux d'aménagement pour la restauration.** Tous les autres travaux ont été financés par des fonds propres.

↳ Certains établissements à Paris ont eu recours à l'emprunt pour la mise aux normes de sécurité et d'hygiène, mais cela ne constitue pas une source de financement très utilisée. **Ceci s'explique par les garanties exigées par les banques et la structure financière des banques.**

Part des fonds propres, emprunts et subventions pour l'ensemble des travaux réalisés de 1999 à 2002 en Île-de-France (5 241 000 euros)

Fonds propres	83 %
Subventions	9 %
Emprunt	8 %

Le détail des subventions : Etat, Région, Département, Ville,, ANCV

↳ La ville de Paris a été la collectivité qui a le plus financé les travaux d'investissements des centres. Il faut néanmoins noter qu'elle a la tutelle directe de deux établissements. Ensuite, viennent l'Etat, Jeunesse et Sports, la Région, pour finir l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

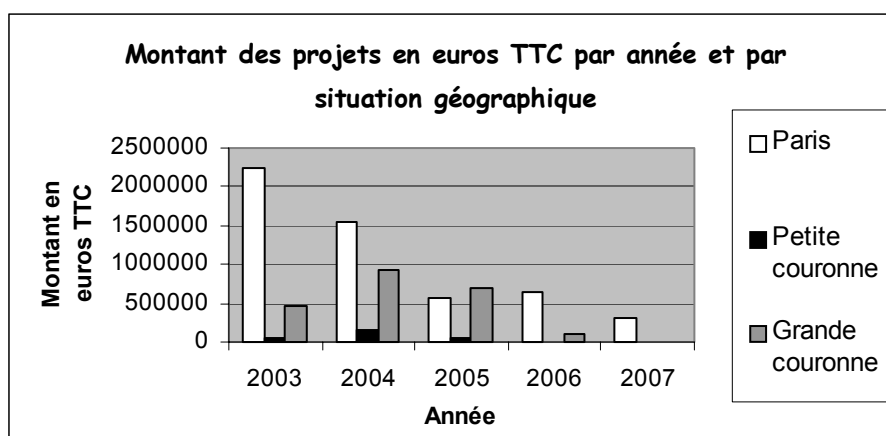
↳ **Aucune subvention n'a été versée en petite couronne et très peu en grande couronne.** La majorité des investissements ont été réalisés sur les fonds propres des associations.

III / LES PROJETS DE TRAVAUX ET LES BESOINS DES ETABLISSEMENTS

Les projets de travaux de 2003 à 2007 (5 285 000 euros)

↳ Les projets de travaux dont les montants sont les plus élevés à Paris sont les aménagements pour l'amélioration de la qualité et du confort avec 87% du montant total des projets parisiens. Il en est de même pour les centres de petite couronne avec 100% du montant total des projets de ces derniers et pour les centres de grande couronne avec 55% du montant total.

↳ Un chiffre important à souligner, le montant concernant les projets de travaux pour l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées représente 9% du montant total des projets en grande couronne.



Les financements envisagés pour ces travaux

↳ Même si nous enregistrons une croissance significative des subventions pour les projets de la période 2003-2007 par rapport à 1999-2002, ce type de financement reste à moins de 20% sur l'ensemble. **Seul un plan patrimoine volontariste avec des moyens financiers importants permettra de faire évoluer cette situation.**

Les besoins en investissements exprimés par les centres pour les 3 prochaines années, non pris en compte dans leurs projets de travaux

↳ Tout comme les projets, les besoins des centres d'hébergement à Paris, en petite et en grande couronne, concernent principalement l'amélioration de la qualité et du confort, ce qui signifie que, outre les projets cités, les centres d'accueil souhaiteraient investir davantage de moyens pour adapter leur offre à l'attente des hôtes.

↳ C'est pour l'année 2003 que les centres d'accueil et d'hébergement ont le plus de besoins qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire.

IV / LES DEMANDES D'HEBERGEMENT NON SATISFAITES

Une enquête auprès des centres d'accueil et la rencontre de différents organisateurs de programmes n'a pas permis de quantifier de façon fiable, par mois, les demandes non satisfaites.

Les centres d'accueil ne conservent pas trace des refus qui sont souvent des demandes téléphoniques, d'autre part, la demande de séjour est parfois faite à plusieurs centres.

Néanmoins, plusieurs organisateurs de séjours nous ont indiqué qu'ils ne retenaient plus certains mois, Paris comme destination, étant donné qu'ils ne trouvaient pas de places d'hébergement correspondant à leurs attentes.

Une enquête précise auprès de six grandes universités américaines implantées à Paris a permis de noter que, malgré leurs souhaits, **ces organisateurs de séjours ne développeraient pas leurs programmes à Paris par absence de structures d'accueil.**

Il est important de noter qu'il s'agit de séjours de plusieurs semaines, à titre d'exemple le FIAP Jean Monnet qui accueille chaque année une quarantaine de groupes pour des séjours de plus de deux semaines, a refusé environ 50 demandes de séjours en 2002, soit 2500 nuitées.

La principale auberge de jeunesse de Paris (435 lits), qui a un taux d'occupation de 100% certains mois, refuse en permanence de nombreux jeunes individuels qui s'étonnent de la **faible capacité de notre région.**

La croissance du tourisme des jeunes et la qualité de son accueil sont des garanties pour le développement du tourisme dans notre région. **Ces deux objectifs ne peuvent être atteints que si une volonté politique accompagne les associations pour une modernisation de leur patrimoine et la création de nouvelles structures.**

Enfin, il faut noter que le parc d'accueil actuel ne permet pas de réaliser une politique de produits pour accompagner la ville et la région dans leurs actions volontaires événementiels. **L'évolution de l'image touristique de la région, souvent considérée comme une ville-musée et chère, passe par une communication forte autour d'événements** : Paris Plage, Nuit Blanche, ...etc., qui doivent s'accompagner d'une offre de séjours.

V / LES PROJETS DE CREATION

Comme indiquée dans l'introduction, la capacité d'accueil des centres spécialisés pour les jeunes touristes en Île-de-France est en baisse pour deux raisons :

1/ nous n'avons pas de créations récentes : les derniers centres créés remontent à plus de 10 ans : à Paris en 1992 (la Résidence Internationale de Paris) avec 300 lits à l'initiative de la Fédération Handisports, équipement ne proposant que des chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite (en fauteuil roulant) ; en Seine-et-Marne à Dammarie-les-Lys en 1991, avec 100 lits ; dans le Val d'Oise à Saint-Prix en 1995 avec une extension de 60 lits, et enfin en Seine Saint Denis au Pré Saint Gervais en 1993 une auberge de jeunesse de 185 lits.

2/ Pendant cette même période, nous avons enregistré la fermeture de plusieurs centaines de lits, ou leur transformation en centres permanents car les financements sont plus importants dans ce domaine.

On peut s'interroger sur l'absence de création de centres d'accueil depuis 10 ans qui s'est traduite par une réduction de la capacité d'accueil vu la fermeture de certaines structures.

Nous proposons trois explications à cette situation :

- *une connaissance erronée du parc d'accueil*

Les 2000 lits indiqués par erreur depuis de nombreuses années ont situé notre région à un niveau élevé d'équipements qui permettaient certainement aux élus de se rassurer sur nos possibilités d'accueil. La comparaison avec les autres capitales européennes est difficile et peu fiable, car l'accueil se fait selon les villes dans des conditions très différentes. Seul le réseau des auberges de jeunesse est présent et souvent mieux implanté qu'en Île-de-France, dans toutes les régions capitales. Le reste de l'accueil se fait en hôtels ou dans des réseaux non professionnels (pensionnats religieux, foyers,...etc.), non répertoriés par les offices du tourisme des villes.

- *un manque de reconnaissance de ce secteur*

Le tourisme des jeunes n'a jamais été pris en compte dans les priorités politiques pour le développement du tourisme dans notre région. Les changements sont récents : le Maire de Paris, Bertrand Delanoë a prévu dans son programme de mandature la création de deux centres d'accueil, engagement confirmé par Jean Bernard Bros, adjoint au Maire chargé du tourisme, dans sa publication « une nouvelle dynamique pour le tourisme parisien. De son côté, la Région dans son schéma régional du tourisme et des loisirs 2000/2001 a identifié le tourisme des jeunes comme l'une des dix priorités.

- *une absence d'organisation des professionnels*

Le groupe tourisme des jeunes du CRT et de l'OTCP, et le développement de l'UNAT en Île-de-France ont permis aux différents acteurs de ce secteur de se réunir pour mieux identifier les besoins.

L'hôtellerie économique

Depuis 15 ans, l'hôtellerie économique s'est développée surtout en Ile-de-France et de façon moins significative à Paris, à l'initiative du groupe ACCOR avec deux produits : Etap Hotel et Formule 1, mais il existe aussi d'autres chaînes et quelques initiatives privées. Ces hôtels ne ciblent pas qu'un segment de clientèle, mais il est indéniable qu'ils correspondent aux besoins d'une partie de jeunes touristes en particulier par leur offre tarifaire et le confort de leurs chambres.

Néanmoins, l'absence d'espaces collectifs ne correspond pas aux attentes des jeunes en groupes ou pour les séjours de plusieurs semaines. D'autre part, il est à noter que ces hôtels n'ont pas l'agrément de l'Inspection Académique pour les activités dans le cadre scolaire.

Sur la base de trois personnes par chambres, le groupe Accor propose actuellement 12 000 lits à Paris et en proche banlieue.

Le groupe Accor définit, de la façon suivante, ses deux offres :

- Formule 1 : une literie de qualité, une chambre insonorisée et une hygiène irréprochable au meilleur prix possible ; un concept qui a démocratisé l'hôtellerie.
- Etap Hotel : un hébergement économique avec l'agrément d'une salle de bain et de sanitaires séparés intégrés dans la chambre. Dans les deux cas, on ne parle pas de qualité d'hébergement, l'accueil n'est pas cité car ce n'est pas un des éléments de ce concept.

Dans une note remise au CODEV, Conseil de Développement Economique Durable de la ville de Paris, à l'occasion des travaux sur le tourisme, Mr André Martinez, Directeur de l'hôtellerie économique du groupe Accor, indiquait le 25/10/2002 que « par une approche innovante et enrichissante pour la ville de Paris, ses quartiers et tous ses visiteurs à substituer aux 5000 chambres des hôtels 0,1 et 2 étoiles qui ont fermé ces dix dernières années, quelques établissements Etap Hotel et IBIS d'ici 2007 tout en accompagnant la Mairie de Paris dans le développement et la réhabilitation des différents quartiers de la capitale ».

Les projets d'origine étrangère

La forte image touristique de notre capitale, la longue et dynamique expérience du tourisme des jeunes en France et la **sous capacité d'accueil** pour le tourisme des jeunes en France et en Ile-de-France incitent des organisations étrangères à envisager l'ouverture de structures.

Nous connaissons actuellement deux projets assez avancés : l'implantation d'une auberge de jeunesse dans le deuxième arrondissement à l'initiative d'une organisation britannique, la recherche de locaux à Paris d'une organisation allemande qui a ouvert deux centres à Berlin mais nous savons que d'autres projets sont au stade des prémices.

A l'heure de l'Europe, ces initiatives sont tout à fait légitimes et intéressantes, néanmoins force est de constater qu'elles véhiculent des éléments de la culture du pays du gestionnaire et qu'elles ne sont pas porteuses de nos spécificités tant au niveau de l'animation, de l'accueil que de la gastronomie. Dans certains centres d'accueil ouverts dans d'autres régions à l'initiative d'organisations de tourisme scolaire britannique, on parle surtout l'anglais et les hôtes des autres pays accueillis n'ont pas l'impression d'être en France.

2000 lits en 5 ans

Comme dans d'autres secteurs, tel que le logement des étudiants, un plan ambitieux est à envisager pour pallier le retard et surtout répondre aux nouvelles demandes. Nous proposons la création de 2000 lits en 5 ans. La diversité des attentes et des besoins de services nous incitent à apporter des réponses avec des concepts différents.

↳ **Auberges de Jeunesse (1000 lits)**

Pour répondre à une croissance du tourisme individuel, à la recherche de formules économiques qui privilégient néanmoins une ambiance, des lieux de rencontres et d'échanges..., la création minimum de deux à trois auberges de jeunesse doit être envisagée avec des capacités par auberge d'un minimum de 250 à 300 lits pouvant aller jusqu'à 500 lits selon les opportunités.

La chambre à 3 et 4 lits avec sanitaire est le concept qui correspond le mieux aux attentes des jeunes d'après l'expérience du directeur de la plus grande auberge de jeunesse de Paris, le D'Artagnan (435 lits). La dynamique du réseau international et en particulier la réservation par Internet sont des garanties pour un remplissage optimum.

La région Île-de-France dispose actuellement de moins de 1000 lits en auberge de jeunesse dont la moitié à Paris.

↳ Centres Internationaux de Séjours (1000 lits)

Le centre international de séjour est un concept qui offre aux jeunes de 16 à 30 ans, venus du monde entier, les meilleures conditions matérielles pour un séjour d'un ou plusieurs jours, dans des espaces accueillants ne s'identifiant pas à l'offre d'hébergement proposée par l'hôtellerie économique.

Outre l'hébergement et une restauration de qualité, il propose des animations, des expositions, des concerts, des soirées débats qui concrétisent des projets culturels. Des services adaptés sont proposés : salles de cours et de réunions, espaces d'animation et récréatifs, cyberspace,... etc.

Deux associations de grande renommée dans leur secteur respectif sont porteuses de projets :

- le FIAP Jean Monnet, association de la loi 1901 à but non lucratif, qui a 35 ans d'expérience dans ce secteur et qui a accueilli plus de 1 million de jeunes des quatre coins du monde, s'est porté candidat auprès de la Mairie de Paris en janvier 2002 pour l'ouverture d'un CIS de 500 lits qui permettrait d'accueillir une partie importante des demandes d'hébergement non satisfaites de son centre actuel. Dans la continuité de son expérience, l'accueil des séjours de plusieurs semaines dans le cadre des différentes formes de mobilité (professionnelle, artistique...) serait privilégié et pris en compte dans la définition du programme.
- l'UCPA, Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air, association de loi 1901 à but non lucratif avec 37 ans d'expérience pour le développement de l'accessibilité des pratiques sportives de pleine nature au plus grand nombre, souhaite développer à Paris un nouveau concept qui allie un CIS de l'ordre de 400 lits avec l'accueil, la rencontre en privilégiant la dimension européenne, la découverte alternative de la capitale par la pratique de sports de glisse, sports de plein air... Pleinement inscrite dans la politique touristique, sportive et jeunesse d'Ile-de-France avec des événements comme Paris Plage, Paris sur Glace, Pur Mix, l'UCPA ambitionne un nouveau concept urbanistique en dur ou flottant, permettant de par sa configuration interne une chute du prix de l'hébergement.

D'autres projets, dont certains novateurs comme les hébergements flottants proposés par l'association Au Fil de l'Eau méritent d'être approfondis.

Pour remplir leurs missions qui ne se limitent pas à un hébergement économique, les 2000 nouveaux lits doivent bénéficier de trois conditions :

- une implantation à proximité du métro et de lignes de RER bien desservies dans des quartiers qui garantissent la sécurité. C'est une attente forte des jeunes et en particuliers des organisateurs de séjours. L'analyse du fonctionnement actuel de certaines structures dans des quartiers « difficiles » qui véhiculent une image d'insécurité, confirme, malgré le dynamisme des équipes, les difficultés à optimiser le remplissage et par conséquent d'assurer l'équilibre financier.
- un financement significatif par les collectivités territoriales et des conditions d'emprunts spécifiques qui permettront à la structure de porter un projet d'accueil original avec des tarifs accessibles au plus grand nombre. Comme pour la réhabilitation du patrimoine existant, traité dans un autre paragraphe, une réflexion doit être engagée pour faire évoluer certains financements pour les résidences de jeunes travailleurs ou apprentis qui pourraient être utilisées pour les structures d'accueil de jeunes touristes dans le cadre de la mobilité professionnelle.
- un engagement des porteurs de projets pour un travail collectif dans le cadre du CRT et de l'office du tourisme de Paris, afin que le dynamisme de la ville de Paris et de la Région soit un élément fort pour son image touristique en particulier à travers un site internet.

L'hébergement, étant le premier frein au développement du tourisme des jeunes, la création de 2000 nouveaux lits serait un atout déterminant pour une politique dynamique dans ce secteur.

V/ UN PLAN PATRIMOINE FRANCILIEN

Rappel

Les centres d'accueil pour le tourisme des jeunes qui ont répondu à notre enquête ont réalisé pour la période 1999-2002 (4 ans) un montant de 5250 K€ de travaux d'investissements.

L'échantillon enquêté représentant 78% des lits de l'ensemble des centres d'accueil du secteur non marchand de l'Ile-de-France. On peut donc estimer le montant des travaux réalisés sur cette période à 6 730 K€ (1 682 K€ par an).

Le taux de subvention de ces travaux est faible (moins de 10%).

Dans le même questionnaire, le 15 centres ont indiqué une prévision de travaux à réaliser pour la période 2003-2007 (5 ans), que nous pouvons réduire à 4 ans car les prévisions sur 2007 sont très faibles, à 7725 K€, soit une évaluation pour l'ensemble des centres de 9900 K€ (2475 K€ par an).

Enfin, les centres ont évalué les travaux qu'ils ne pourraient pas réaliser à 3062 K€ pour les trois années à venir, soit une évaluation de 3965 K€ pour l'ensemble des centres (981 K€ par an).

En conclusion, on peut estimer à **3500 K€ minimum par an** un programme de travaux de réhabilitation qui prenne en compte l'ensemble des besoins.

Le rôle majeur des subventions

D'après les réponses au questionnaire, on note une croissance de travaux de 135% entre 2002 et 2003 (1 179 882 € / 2 768 254 €) et pour les deux périodes 2001/02 et 2003/04, une croissance de 68% (3 198 752 € / 5 386 772 €).

En 2002, un effort particulier de subventions a été réalisé pour des travaux prévus en 2003 (Etat Contrat de Plan Etat/Région : 326 K€, Etat Plan de consolidation pour les équipements du tourisme associatif : 106 K€, et Région : 109K€ ; total : 545 K€)

Ces subventions représentent 19% du montant des travaux prévus pour 2003. Mais comme elles ne concernent que 5 opérations, c'est un taux de subvention de plus de 30% sur ces opérations. Les efforts conjugués de l'Etat et de la Région (545 K€) sont certainement l'explication de la forte croissance (134%) des taux d'investissements entre 2002 et 2003.

Les bases d'un plan patrimoine francilien pour les centres d'accueil de jeunes

Pour permettre une mise à niveau des centres d'accueil pour le tourisme des jeunes tant au niveau du confort, que de la mise aux normes et surtout de la création de services qui permettent à ces centres de remplir leur mission, nous pensons qu'un plan patrimoine sur 5 ans, financé par la Région et la Ville, voire par d'autres collectivités, est indispensable.

Un million d'euros par an est le minimum à envisager.

Nous proposons trois niveaux de taux de subventions :

- 20% du coût des travaux de réhabilitation, de mise à niveau de confort et de normes de sécurité
 - 30% du coût des travaux de création de nouvelles places et de nouveaux services, en particulier ceux qui permettent aux centres de remplir leurs spécificités de centres d'accueil pour le tourisme des jeunes: accueil, animation, information, restauration.
 - 40% pour les travaux liés à l'accessibilité des personnes handicapées.
- La subvention serait limitée à 7 000 euros par lit.

Pour garantir la fiabilité des dossiers et éviter le financement double par les collectivités, nous proposons une instance d'étude technique et de validation comprenant les représentants de la Région, de la Ville voire des départements et de deux professionnels du secteur proposés par l'UNAT Île-de-France.

Les centres qui bénéficient d'une aide financière dans le cadre de ce plan patrimoine doivent s'engager, d'une part, dans la dynamique du groupe de travail CRT – Office du Tourisme de Paris pour le tourisme des jeunes, afin de dynamiser l'image du tourisme des jeunes et par conséquent du tourisme dans la région et d'autre part dans l'observation statistique mise en place par l'Observatoire Régional du Tourisme en Île-de-France (ORTIF).

Enfin, nous proposons une réflexion avec les services de la région et de la ville pour étudier les possibilités d'étendre l'utilisation des financements des résidences sociales ou foyer de jeunes travailleurs pour les centres d'accueil du tourisme des jeunes.

Sous la direction de Gérard DUVAL, Président de
L'Unat Île-de-France, ont participé à cette étude
Fanny CHABIRAND, Chargée d'étude à L'Unat IDF
et Magali BONNIN, Chargée de missions à L'Unat.



UNAT IDF

8, rue César Franck—75 015 PARIS

Tel ; 01.42.73.38.14 / Fax : 01.42.73.38.12

E-mail : idf@unat.asso.fr